

LES BUDGETS PRIMITIFS 2020

La présente note est basée sur une approche comptable par budget et budget consolidé.

L'objectif du budget 2020 de la Communauté d'Agglomération sera simple et clair : gérer avec prudence, au mieux des intérêts des 74 654 habitants du territoire. Toujours privilégier le long terme au court terme. Apporter les services utiles à la population au meilleur coût dans le respect permanent de l'intérêt général. Entretenir et renouveler le patrimoine.

Le budget 2020, 4ème année budgétaire après la fusion, affiche une meilleure connaissance des compétences de la nouvelle entité. Désormais, les impacts financiers liés à la fusion ont pu être analysés et ont fait l'objet d'une prospective, dont les objectifs affichés déploient des trajectoires établies en vue de dégager une santé financière satisfaisante de la collectivité :

- capacité de désendettement inférieure à 8 ans,
- taux d'épargne brute compris entre 5% et 15% selon les budgets,
- épargnes nettes positives dans le respect du « petit équilibre » et investissement correspondant au besoin du territoire.

Des ajustements sont nécessaires dans la durée, tant en recette qu'en dépense.

Les axes d'effort côté dépense comprennent une réflexion en termes d'achat (regroupement de commandes, actualisation des besoins, nouvelles consultations, ...), l'optimisation du patrimoine, la maîtrise des charges induites par les projets nouveaux, la réflexion quant aux ressources humaines affectées aux compétences qui se stabilisent, à l'évolution des participations aux organismes extérieurs, ...

Côté recettes, il s'agirait de poursuivre des réflexions sur la politique de tarification, la fiscalité du bloc communal, l'élargissement des recherches de subventions, l'étude d'optimisation des taxes sur les locaux vacants renforçant l'assiette de nos taxes d'habitation, ...

Les éléments présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération : budgets Principal, Petite Enfance, Scolaire, Cinémas, Mobilité, Assainissement Zones d'Activités, Zones d'Activités, Voirie, SPANC, REOM, TEOM et Tourisme. Ces budgets ont été dressés et rapprochés des réalisations 2019 remontant des comptes administratifs.

LES DOCUMENTS DE PRESENTATION DISPONIBLES

La présentation réglementaire par budget est accessible sur le site

Une présentation sur tableur est également disponible avec la consolidation de l'ensemble des budgets primitifs pour une vision globale.

LE CONTENU DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS

Le tableau consolidé présentant les montants figure dans le dossier de présentation du BUDGET PRIMITIF 2020 par Budget.

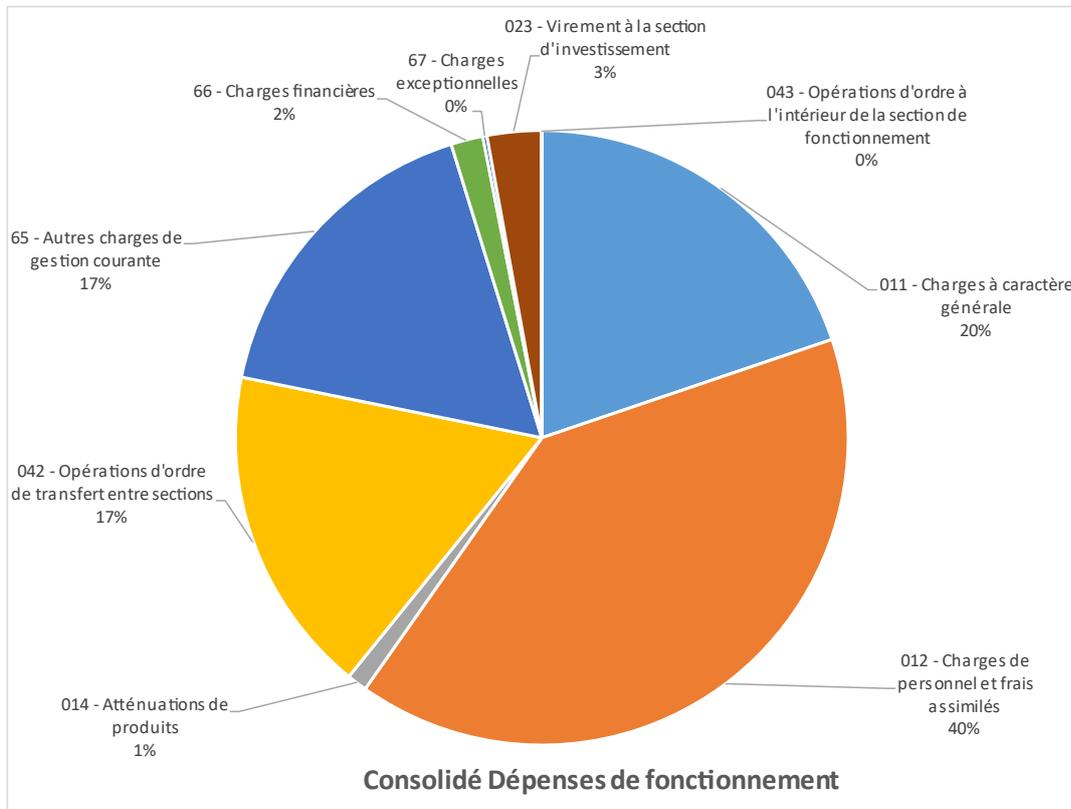
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Tous budgets confondus, les dépenses et les recettes globales de **92,4 M €.**

DEPENSES CONSOLIDEES

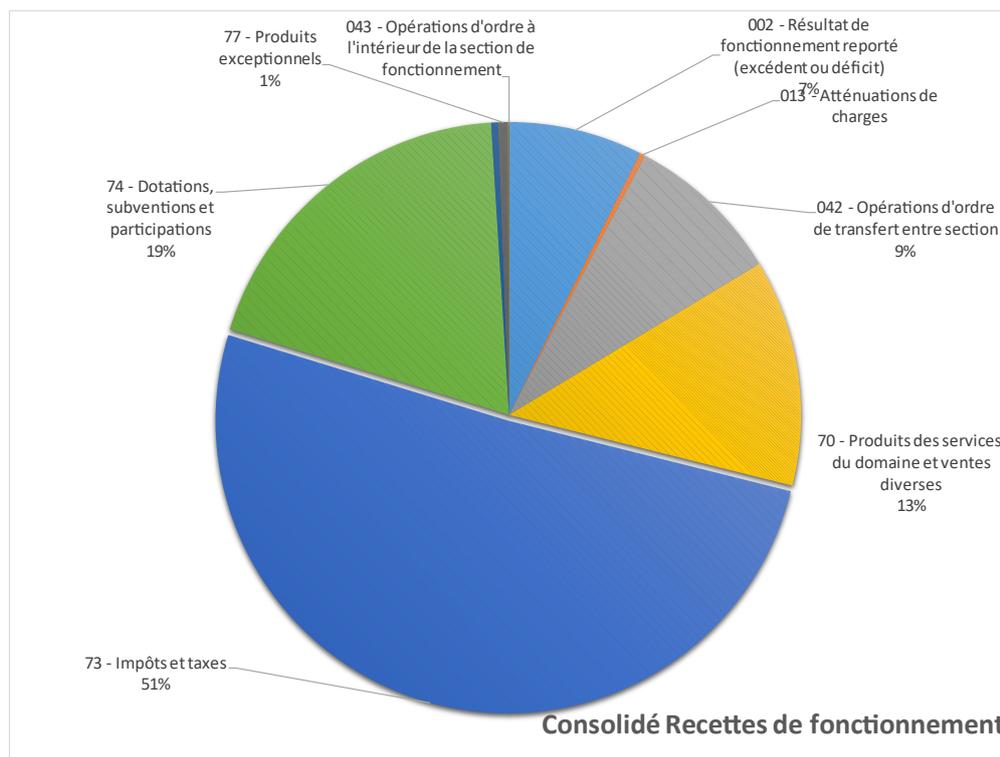
La répartition par chapitre est la suivante :

*Corrigé de 21 599 609 € de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes



RECETTES CONSOLIDEES

La répartition par chapitre est la suivante :



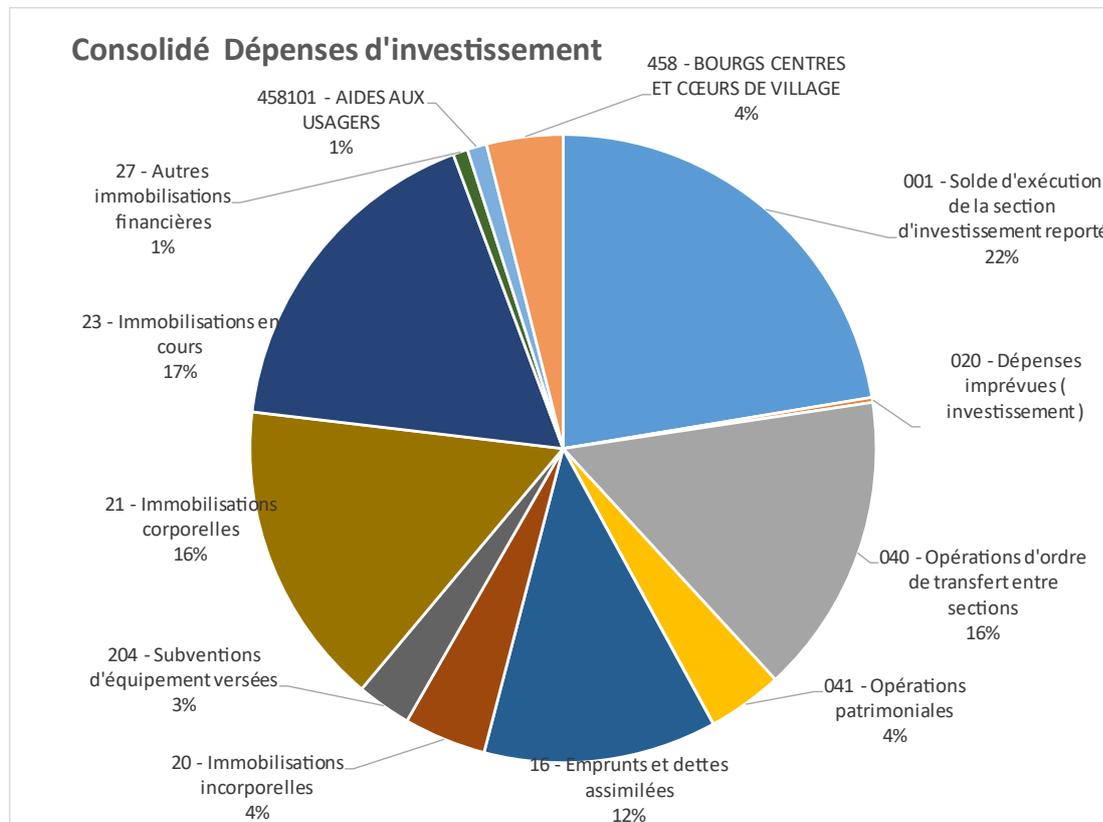
*Corrigé de 21 599 609 € de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes

SECTION D'INVESTISSEMENT

Tous budgets confondus, les dépenses et les recettes globales d'investissement s'équilibrent à **39,6 M €**.

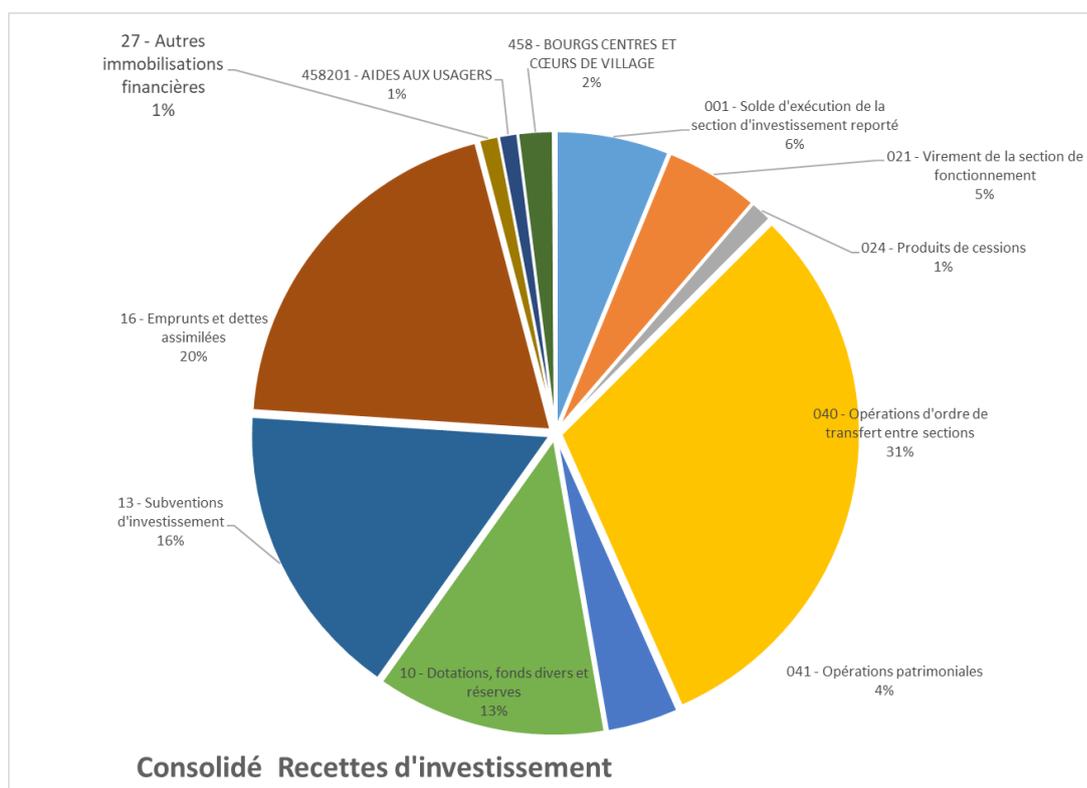
DEPENSES CONSOLIDEES

La répartition par chapitre est la suivante :



RECETTES CONSOLIDEES

La répartition par chapitre est la suivante :



Les informations contenues dans cette note de synthèse ne sont pas exhaustives : le détail figure dans le projet de budget 2020.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 39 049 971.50 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles intégrant l'ensemble des politiques publiques ainsi que les charges de structure (moyens généraux) sont évaluées à 37 066 937,07 € en 2019.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à **2 784 K €, dont une évolution de 6% : 157 K€**, notamment dus :

- aux actions en matière d'urbanisme visant à rendre accessible les documents d'urbanisme au grand public en garantissant l'information des règles d'urbanisme (dépenses F° 30k€),

- • mais aussi à la lecture publique par le projet visant à l'extension et l'intensification des actions hors les murs à destination du milieu rural, (médiathèque mobile, bornes de lecture, animations,...), développement des publics

- Développement des liens et partenariats entre les médiathèques associatives et les sites professionnalisés

- Optimisation et développement des outils de médiation et de communication afin de valoriser le dispositif en place et l'ensemble des services du réseau

Sont intégrés dans le budget les 130 000€ relevant de la fiscalité spéciale afin de continuer les projets et les actions en direction des communes ne bénéficiant pas d'équipement

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de **7 497 K€, soit + 0.90%**.

Ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière (Glissement Vieillessement Technicité, l'augmentation des cotisations, ainsi que les remplacements maladie /maternité connus) . départ retraite ????? réorganisation car 0.90 % peu

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement de fiscalité (Attributions de Compensation) envers quelques communes, et au prélèvement dû au titre du FNGIR pour un montant global de **609 K€**

A noter que les Attributions de compensation hors voirie sont imputées sur le budget principal pour 6 133.5 K€ en recettes et 36.5 K€ en dépenses

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à **24 955 K€ et est contenu, +0,80%**

Il est constitué principalement:

- des participations aux organismes de regroupement +22,60% pour les syndicats de rivières par la prise de compétence eau et la révision des participations : Syndicats de Rivières 108.5 K€ (88.5 K€ en 2019) et la contribution au SDIS : 2192 K€ +1.5 %

- des subventions aux organismes privés (notamment les partenariats économiques) : **463 K€**

- des subventions d'équilibre aux budgets annexes +0,80%: **21 600 K€ en 2020 dont le budget scolaire péri et extra-scolaire : 17 423 K€.**

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à **215 K€** contre 295 K€ en 2019, grâce au réaménagement de la dette en octobre dernier. Le rapport détaillé sur la dette au 1^{er} Janvier 2020 ainsi que les ratios correspondants figuraient en annexe du budget.

L'autofinancement prévisionnel dotations aux amortissements **873 K€**, chiffre pratiquement identique à celui de 2019.

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 37 405 535 €.

L'élaboration du Budget primitif est impactée par le fait que conformément aux dispositions de la Loi de Finances 2020, la Dotation d'intercommunalité ne progresse pas en 2020.

Concernant le FPIC et en l'absence de notifications, la part de droit commun inscrite au BP 2020 a été inscrit à hauteur du montant réalisé l'an passé, soit 1 339 K €.

Les produits des services et des domaines Chapitre 70 sont évalués à **768 K €**.

Le Chapitre 013 est peu important car la collectivité a fait le choix de l'auto-assurance 82 K€

Le Chapitre 73 (+1,24%) :

Ce chapitre de recettes comprend dans les grandes lignes les impôts locaux décidés par la Communauté d'Agglomération et les produits relatifs aux transferts de compétences avec les communes membres. Les impôts et taxes représentent 77% de nos recettes réelles de fonctionnement en 2020, soit 28.9M€.

Concernant les impôts locaux, les taux des taxes évoluent comme indiqué ci-dessous.

PANIER FISCAL 2020	
CATÉGORIE D'IMPÔTS	Taux
TAXE D'HABITATION	13,71%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	2,73%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	5,68%

L'état fiscal 1259 n'étant pas parvenu les bases ont été projetées et le rôle complémentaire évalué à 150 K€.

PROJECTION PANIER FISCAL 2020	Réalisé 2019			Prévisions 2020		
	Base	Taux	Produits	Base	Taux	Produits
CATÉGORIE D'IMPÔTS						
TAXE D'HABITATION	74 215 517	13,71%	10 174 942 €	76 500 000	13,71%	10 488 150 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	64 463 083	2,73%	1 759 535 €	66 500 000	2,73%	1 815 450 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	2 995 757	5,68%	170 164 €	3 100 000	5,68%	176 080 €
TAXE ADDITIONNELLE FNB			131 490 €			130 000 €
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES			144 576 €			150 000 €
Total impôts ménages hors TEOM (budget annexe)			12 380 707 €			12 759 680 €

Le chapitre 74- dotations, subventions, participations s'élève à **7 277 K €**, soit -2.09%. La DGF diminue de 0,87% quant à elle.

Le montant total est estimé à **5 562 K €** à même hauteur qu'en 2019 et il en est de même des compensations inscrites à hauteur de 2 209 K€.

Le Chapitre 75 (+12,83%) enregistre les loyers perçus par la collectivité, En 2020, ils sont augmentés considérablement passant de 125 K€ en 2019 à 211 K€ des loyers de la Maison de Santé (27 K€ année pleine) et le premier loyer du bail emphytéotique PHOTOSOL 100 K€ (en revanche vente du restaurant de St Urcisse -10K€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2020 à 10 111

remboursement de capital de la dette, à hauteur de 1 M €,

Le programme d'équipement 2020 est évalué à 6 322 K€ dont 228 K€ de Reports consolidés 2019.

Les principales dépenses d'équipement 2020 sont les suivantes, à hauteur de 6.1M€ :

Travaux à divers bâtiments : 508 K €

Rénovation de l'Archéosite : 256 K€

Poursuite des opérations d'OPAH RU : 108 K€

Traitement des îlots dégradés : 118 K€

OPAH droit commun : 66 K€

Poursuites des participations logements sociaux : 251 K€

Aides aux particuliers : 90 K€

Poursuite de la Planification Urbaine Territoriale : 230 K€

Poursuite des aménagements numériques : 328K€

Poursuite des aménagements de Zones d'Activité : 1.1M€ /

Réserves foncières économiques : 700 K€

Pépinières GRANILIA : 52 K€ / couveuse 11 K€

Mise en œuvre du dispositif Centre Bourgs et cœurs de village : 427 K€

Equipements numériques : 466 K€

Equipements sportifs : 256 K€

Plan vélo : 272 K€

Poursuite du Plan Climat (PCAET) : 114 K€

Matériel service technique administratif et SIG : 293 K€

Acquisition de chapiteaux : 80 K€

Médiathèques 100 K€ et actions hors les murs : 43 K€

Aires accueil gens du voyage : 43 K€ / Patrimoine –SPR 44 K€/

Cité du Cuir 33 K€

RECETTES

Les recettes d'investissement d'un montant de 10 110 K€,

comprennent 3 902 K€ de ressources propres (subventions, cessions et FCTVA),

- Subventions d'équipement : 2,5M € (Archéosite, Bourg Centre, Plan Climat, Plan vélo, aides aux particuliers, traitement des îlots dégradés ...)
- cessions sur la base de 210 K€
- Dotations d'amortissement des équipements à renouveler : 2,9M€
- FCTVA : 1,1M€
- Remboursement des avances des budgets annexes : 300 K€

l'excédent reporté de 2019 pour 1 382 K€,

L'emprunt d'équilibre est estimé à **680 K€** mais ne sera réalisé qu'en fonction du besoin de financement effectif tel qu'il découlera de la réalisation des différentes opérations.

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

L'année 2020 sera consacrée à la gestion optimisée des structures actuelles tout en développant des actions de soutien à la fonction parentale avec notamment :

- La première année de pleine activité pour la crèche de 10 places « Les Grapillous » à Lagrave ouverte en octobre 2019 et la crèche Les Dadou's à Graulhet, laquelle a augmenté sa capacité d'accueil de 24 places en septembre 2019 suite à la fermeture de la Crèche Familiale à Graulhet
- La poursuite de l'accompagnement des associations dont les 8 crèches associatives et le Lieu d'Accueil Enfants Parents associatif via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
- La première année de pleine activité du Relais Petite Enfance à l'échelle du territoire

Plusieurs indicateurs témoignent d'une volonté de maîtrise budgétaire

- Une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement et une recherche permanente de pistes d'économies tout en respectant le cadre réglementaire et conventionnel du domaine d'activité **(-3%)**
- Des charges de personnel maîtrisées suite aux choix de restructuration **(-2%)**
- Un ajustement des subventions aux opérateurs associatifs en CPO
- Des participations familiales optimisées et encadrées par le cadre conventionnel établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales **(+4%)**
- Une baisse des recettes MSA suite au non renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, des prestations CAF selon l'utilisation de l'offre de service **(-2%)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 4 801 455 €,

Les charges à caractère général s'élèvent à 610 K€, + 46,89 % , soit 200 K € de frais de restructuration de l'activité Petite Enfance sur une année charnière. Les années suivantes reviendront à la baisse.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 060 K€, soit -2.16 par rapport à 2019.

Les subventions 739 k€ versés aux associations gestionnaires des crèches en DSP soit 2.3% par rapport à 2019 (contre + 14,62 % l'an passé/2018)

et **les intérêts de la dette** s'élèvent à 73 K€.

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) s'élève à 321 K€.

RECETTES

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- Des participations des familles : 432 K€
- Des subventions, participations de la CAF, MSA évaluées à 2 049 K€
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 2 300 K€ intégrant un virement à la section d'investissement à hauteur de 200K€ (pour participer au remboursement du capital des emprunts).

Elle sera recalculée en fin d'année et précisée de l'ajustement des subventions demandées par les délégataires et en fonction du taux de réalisation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 495 K € avec le remboursement du capital de la dette pour 316 K€ et seulement 233 K € de dépenses d'équipement portant principalement sur :

- Le remplacement matériel informatique : **7 100 €**
- Le remplacement mobilier/matériel électro-ménager : **23 000 €**
- La mise aux normes et l'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments existants :

214 400€

RECETTES

Les recettes d'investissement d'un montant de 1 495 K€ comprennent 148 K€ de FCTVA, 838 K€ de subventions et un autofinancement prévisionnel 200 K € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 72 K€.

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE

2020 marque la **continuité de l'amélioration de l'organisation des services**, avec notamment :

-une gestion rigoureuse et la recherche permanente de pistes d'économies : achats et négociation avec fournisseurs, optimisation et mutualisation de personnel,
-la préparation budgétaire réalisée avec les 49 gestionnaires locaux va contribuer à améliorer le suivi et le contrôle des dépenses,

-un travail effectué avec les directeurs d'école aboutissant à un nouveau marché des fournitures scolaires mieux adaptés aux besoins et à la détermination d'une enveloppe de 42€ par enfant.

Le **Projet Educatif Communautaire** va être décliné tout au long de 2020 par la mise en œuvre de la politique éducative intercommunale avec l'ensemble des acteurs concernés (formations ATSEM/PE, Accompagnement des parents délégués, Plan Handicap, rythmes de l'enfant, observatoire jeunesse...), tandis que se poursuit le plan d'action et la démarche d'évaluation de la Convention Territoriale Globale

Le « **portail familles** », visant la simplification des démarches et des accès aux services pour les familles, pour des relations plus fluides entre les parents et la Communauté, mais aussi pour renforcer l'efficacité des procédures internes (base de données, automatisation pour éviter les erreurs, partage des informations) est à l'étude.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 20 033 636 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 4320 K€, destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant hors personnel et subventions aux associations, soit - 2,8 % relevant d'économies sur les achats de fournitures scolaires, les frais de sorties et frais de maintenance,

Les charges de personnel s'élèvent à 14 301 K€, soit +1,2 % intègrent les charges du personnel transféré ainsi que les charges évaluées du personnel mis à disposition pour l'exercice de la compétence et comme pour les autres budgets le Glissement Vieillesse Technicité et l'application du RIFSEEP sur année pleine.

Les subventions aux partenaires associatifs versées en application des dispositions contractuelles et charges courantes sont évaluées à **2 689 K€**, soit -0,9 %, (subventions aux RER, SMRP Vère Lezert, Frais de scolarité versés aux communes extérieures, ...)

Les intérêts de la dette s'élèvent à **378 K€**, soit -29 %, essentiellement dû au réaménagement de la dette opéré en 2019.

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements) s'élève à **308 350 K€**.

RECETTES

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- Du chapitre 013 contrats aidés et remboursement assurance personnel sur Accident du travail et longues maladies, et maladies longue durée
- Des subventions, participations de la CAF, MSA évaluées à **1 787 K€**
- Des participations des familles : **2 616 K€**
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal: **19 202 K€**

Elle sera recalculée en fin d'année et modifiée en fonction des réalisations réelles de l'exercice.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 788 K € avec le remboursement du capital de la dette pour 1 020 K€ et 3 685 K € de dépenses d'équipement (dont 226 K€ de reports),

Les **dépenses d'équipement** portent principalement sur :

- L'extension du restaurant de Brens : 49 K€
- La fin des travaux de l'école de Grazac : 34 K€
- L'acquisition de matériels informatiques : 148 K€
- Des travaux de pérennité dans les différents sites scolaires : 1 226 K€
- L'achat annuel de matériels et mobiliers : 168 K€
- modulaires pour les classes de Graulhet et Briatexte : 11 K€
- Les travaux de rénovation énergétique dans les écoles : 450 K€
- Les travaux du groupe scolaire de Briatexte : 50 K€
 - les travaux de l'École de Lagrave : 470 K€
 - Les travaux de l'École de Lentajou Gaillac : 160 K€
 - les travaux sur l'École Élémentaire de BRENS : 400 K€
 - la construction d'un groupe scolaire à Montgaillard : 300 K€
 - travaux de sécurité et d'accessibilité : 180 K€

RECETTES

Les recettes d'investissement d'un montant de 6 788 K€ comprennent **818 K €** de FCTVA, 993 K€ de subventions, l'autofinancement prévisionnel 1 232 K€, le recours à l'emprunt à hauteur de 3 382 K € .

Sur ce point, un arbitrage pourra s'avérer opportun en cours d'année en fonction des besoins.

BUDGET ANNEXE CINEMA

Il s'agit de poursuivre l'activité cinématographique sur les 2 villes de Gaillac et de Graulhet : les deux cinéma sont aujourd'hui confiés en gestion à deux délégataires dans le cadre de deux Délégation de Service Public spécifiques. La gestion sous régie intéressée) du cinéma VERTIGO a pris fin au 31/12/2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 217 536 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 140 K€

Les charges à caractère général prennent notamment en compte le solde des écritures de la gestion de la régie et la subvention de 50 K€ versée au délégataire de Graulhet.

Le chapitre 66 constatant le remboursement de la dette s'élève à 25 K €

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) s'élève à 77 K€.

ement comprennent le remboursement du capital de la dette pour 83 K€, et 32 K € de déficit reporté. Il y a un crédit d'équipement prévu en 2020 sur le cinéma de Graulhet à hauteur de 2 468 € .

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation 2019 sur 2020 (38 K€ pour couvrir le déficit reporté), l'autofinancement 2020

RECETTES

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- Des loyers et redevances, relatifs aux fonds de commerce et au cinéma de Gaillac qui sont stables sous réserve des revalorisations contractuelles : **45 K €**
- Des redevances provenant du solde des comptes de la Régie : **10 K €**
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : **152 K€** dont 37 K€ de virement à la section d'investissement (pour le remboursement du capital des emprunts)
 - l'excédent de fonctionnement reporté de 9 536,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 117 140,64 €.

Les dépenses d'investiss pour 77 K€.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS-TEOM

Chaque mode de financement TEOM ou REOM nécessite un budget spécifique.

L'objectif principal est la réduction de la production des déchets et l'amélioration de la qualité de la collecte sélective sur le territoire afin de contenir la hausse du coût du traitement par TRIFYL (évalué à 5,6% pour 2019) et par le SMICTOM.

Sont prévus :

- l'évolution des modes de collecte avec la poursuite du déploiement sur les communes des conteneurs de tri « pucés » en lieu et place des caissettes.
- sur le Rabastinois et poursuite du programme d'installation de cuves enterrées sur tout le territoire, d'augmenter leur valorisation en étendant les programmes de sensibilisation à l'environnement à tout le territoire et en réalisant les investissements engagés ou nécessaires.
- l'expérimentation d'une tarification incitative sur le secteur du Salvagnacois et autour du Rabastinois.
- la poursuite de l'expérimentation autour du broyage des déchets verts communaux afin de contribuer à la réduction des tonnages des déchetteries.
- l'étude approfondie des coûts du service sur le territoire REOM afin de proposer une tarification permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 025 823 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 6 185 K €.

Elles comprennent **les charges à caractère général pour 1 742 K €.**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 648 K€. Il est également prévu d'étudier la faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative et le traitement des déchets verts en proximité.

La participation prévisionnelle à Trifyl s'élève à 2 752 K€.

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 6 316 K €.

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- de la Redevance spéciale versée par les professionnels : **503 K €**, des ventes aux repreneurs et de celle des composteurs (3 K€)
- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **5 750 K €**
- Des subventions et participations: 63 K€ dont l'aide de l'ADEME pour les actions « Territoire Zéro Déchets /Zéro Gaspillage ».
- Des excédents reportés : 710 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 075 009 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du **capital de la dette (24 K €)** et **2 075 K € d'équipement** achat de matériel de collecte pour le tri sélectif et de cuves enterrées, nouveaux camions bennes équipés au gaz, équipements divers.

Les recettes d'investissement comprennent **l'autofinancement prévisionnel 576 K€**, **l'autofinancement obligatoire 265 K€** (amortissements), **282 K € de FCTVA** sur les acquisitions et travaux et **874 K€ d'excédent reporté** complètent ces recettes.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS-REOM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 872 679 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 802 876 K€.

Elles comprennent **les charges à caractère général pour 649 K €.**

Les **dépenses de personnel** de la régie s'élèvent à 133 K€.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 32 K€ (Trifyl et admissions en non valeur).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 853 K €.

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- de la Redevance des Ordures Ménagères : 850 K €, complétée des ventes aux repreneurs de verre et de celle des composteurs
- Des excédents reportés : 20 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 464 256 €

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette (17 K €), 300 K € d'avance faite en fonction du besoin par le budget principal en attente de la perception des redevances auprès des usagers (*avance remboursable qui s'équilibre en recette et en dépense*) et 126 K € d'équipement : achat de matériel de collecte équipement pour le tri et divers.

Les recettes d'investissement comprennent **l'autofinancement prévisionnel 81 K€** (amortissements et virement prévisionnel), **29 K€ de FCTVA**, **300 K€** de remboursement d'avance au budget principal **et 55 K€** d'excédent capitalisé complètent ces recettes.

Rappel BUDGET ASSAINISSEMENT voté en décembre 2019

Suite au transfert réglementaire de la compétence Assainissement collectif, un nouveau budget est créé, regroupant le service SPANC, L'Assainissement des Zones d'Activité, et l'assainissement collectif communal. Les premières inscriptions budgétaires visent à la gestion immédiate. Ce budget sera révisé en cours d'exercice au vu des clôtures des comptes communaux, budgets annexes assainissement collectif.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 783 000 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 957 K€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 387 K€

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 758 K€.

Pour le SPANC, en 2020 c'est l'harmonisation des redevances afin d'équilibrer le service

L'investissement retrace les mouvements consacrés aux Aides à la Réhabilitation accordées aux particuliers et instruites pour le compte de l'agence de L'eau Adour Garonne qui s'équilibrent en dépenses et recettes à 400 K€ et les projection de travaux à hauteur de 400 K€ , le solde étant composé des inscriptions de transfert, opérations patrimoniales et d'ordre.

Rappel BUDGET EAU voté en décembre 2019

Suite au transfert réglementaire de la compétence Eau, un nouveau budget est créé,

Les premières inscriptions budgétaires visent à la gestion immédiate. Ce budget sera révisé en cours d'exercice au vu des clôtures des comptes communaux

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 170 000 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 30 K€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 10 K€

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 45 K€.

Les dépenses d'investissement , 320 000 €, sont essentiellement composées du remboursement de la dette 250 K€, d'une inscription permettant de menus travaux pour 50 K€

BUDGET ANNEXE VOIRIE

Hormis le territoire d'ex VGPS, le budget a un fonctionnement calé sur des enveloppes voirie retracées dans les AC provisoires définies par la CLECT d'octobre 2019.

L'objectif est de Poursuivre l'organisation de la gestion des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire :

- Assurer des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes qui le souhaitent pour les travaux de voirie, et contribuer ainsi à la mise en place d'une programmation de travaux, la recherche de subventions et le suivi des réalisations.
- Etudier les missions de la régie voirie afin de proposer une intervention pertinente élargie à l'ensemble du territoire.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 463 271 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 704 K€ destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures, prestations d'entretien des voies.... Il s'agit des mêmes sommes clectées en 2019 figées dans les AC 2020, comme habituellement, les soldes sont reportés sur les droits de tirage de l'année suivante.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 500 K€ dont la régie d'ex VGPS et le personnel mis à disposition par les communes.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 217 K€ et les charges financières à 5 K€.

En recettes, les subventions perçues sont estimées à 344 K€ dont 320 K€ de subvention d'équilibre du Budget principal.

Les attributions de compensation de fonctionnement s'élèvent à 397 K€.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 518 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 4 185 845 €

DEPENSES

Le remboursement du capital de la dette se limite à 55 K€ (emprunts d'ex VGPS et Agglo 2017) et 1 969 K € sont consacrés aux travaux de voirie à l'entreprise (dont 343 K€ de RAR).

RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent notamment 618 K€ de FCTVA, 936K€ sur la base des attributions de compensation clectées en 2019 pour 2020, et 2 776 K€ de subventions ou participations notamment au titre du FAVIL.

BUDGET MOBILITE

Parmi les actions 2020 visant à mettre en œuvre la politique Mobilité :

- Assurer la continuité du service de transport scolaire (dépenses : 2 400 k€, recettes : 2 185 k€)
- Faire évoluer les services de réseaux urbains et non urbains (dépenses : 740 k€)
- Harmoniser l'offre de transport à la demande sur le territoire (dépenses : 112 k€, recettes : 60 k€)
- Mettre en œuvre les actions identifiées dans le Plan de Mobilité (dépenses : 31 k€) et poursuivre le développement d'un pilotage stratégique (dépenses : 15 k€)
- Encourager les projets innovants en proposant un Fonds de Concours aux communes (dépenses F°: 10 k€, dépenses I°: 40 k€)
- Optimiser le financement de ce service public par la revalorisation du Versement Mobilité (anciennement versement transport):
- recouvrement du VM: 805 k€, dont taux à 0,55: 436 k€ et taux à 0,20 et passage à 0,40 prévu au 01/07/2020 : 369 k€
- Poursuivre la mise en œuvre d'un Plan Vélo à l'échelle territoriale :

En finalisant l'élaboration du schéma cyclable communautaire et en engageant la phase pré-opérationnelle (études maîtrise d'œuvre + travaux) de l'itinéraire vélo de la vallée du Tarn (*dépenses : 174 k€* - recettes : 95 k€*),

En accompagnant les démarches engagées par les communes (dépenses : 50 k€*),
 En développant l'offre de stationnement vélo (dépenses : 48 k€ - recettes : 22 k€),
 En mettant en place des actions de promotion du vélo auprès des habitants (dépenses : 34 k€ - recettes : 8 k€ versement 2021),
 En captant les différentes aides disponibles sur (ADEME, DSIL, ALVEOLE, Leader...)
**Proposition d'ouverture d'une AP/CP sur 5 ans*

En poursuivant la réflexion avec les communes pour proposer de nouvelles formes de Mobilité durable, rendues possibles par les marges de manœuvre dégagées sur le volet TAD : Réseau structurant des voies vertes, liaisons douces, modes actifs... pour se déplacer autrement, « Rézopouce »,...
 En assurant la continuité du service de transport scolaire, dans une enveloppe prévisionnelle de 2 365 k€.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement de 2020 s'élèvent à 3 416 878 €.

Le budget est notamment financé à hauteur de 803 K € par le versement transport, 2 610 K€ par les subventions de l'État, du Département et de la Région. Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de 370 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 107 985 € et prévoit en dépense le remboursement des **50 K€ d'avance** versée précédemment par le budget principal pour permettre le fonctionnement de ce budget qui dispose d'une trésorerie autonome. 43 K€ sont consacrés aux actions du TEPCV mobilité.

BUDGET DES LOTISSEMENTS-ZA

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. En conséquence, les opérations d'aménagement de terrains donnent lieu à ouverture d'un budget annexe, retraçant les opérations en section de fonctionnement, puis d'investissement au travers de ce que l'on appelle la « comptabilité de stock ».
Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.
Au début du cycle de production, la collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion),
Les dépenses sont répercutées dans le coût du bien et intégrées au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente, à l'issue du cycle de production.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 210 780 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 9 875 565 €

La lecture de ce budget est complexe car elle intègre les travaux sur des comptes de fonctionnement, tandis que les opérations d'ordre viennent gonfler les montants.

Il est donc proposé de détailler ce qui relève des opérations réelles (travaux, études, subventions).

En fonctionnement, les travaux en cours prévus s'élèvent à 884 K€ (chapitre 011) financés à hauteur de 237K € par les ventes de terrains, 116 K€ de subventions.

La section d'investissement retrace principalement **les variations de stock ainsi que le remboursement du capital de la dette, soit un total de 9,9 M€.**

Un emprunt d'équilibre de 2 551 K€ est nécessaire.

BUDGET ZA ÉCRITURES BUDGÉTAIRES RÉELLES**BP 2020****Fonctionnement**

Dépenses	889 009,97
011 - Charges à caractère général	883 657,50
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	70 137,50
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	806 720,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	6 800,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	-
65 - Autres charges de gestion courante	-
65888 - Autres	-
66 - Charges financières	5 352,47
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	230,00
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 377,53
Recettes	353 418,50
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	236 984,00
7015 - Ventes de terrains aménagés	236 984,00
74 - Dotations, subventions et participations	116 434,50
74718 - Autres	56 434,50
7478 - Autres organismes	60 000,00
7488 - Autres attributions et participations	-
75 - Autres produits de gestion courante	-
7588 - Autres produits divers de gestion courante	-

Investissement

Dépenses	100 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
1641 - Emprunts en euros	100 000,00
Recettes	2 551 994,26
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 551 994,26
1641 - Emprunts en euros	2 551 994,26

BUDGET TOURISME

Ce budget retrace les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant de notre territoire et de développer le tourisme de savoir faire.

Les objectifs que se fixe le territoire :

- Poursuivre l'évolution de la mission de conseil en séjour : accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées, les bornes interactives
- Animer et coordonner des prestataires touristiques
- Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire politique de contenu: création de mini-film, développement du numérique. Présence sur les salons, invitation de blogueur, éditions...
- Gestion de la communication externe de l'agglomération: objectif: valoriser auprès de nos habitants les actions qui impactent leur quotidien En relation avec les services: développement d'outils: application mobile, site Internet...
- Animation et coordination des prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éductours, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation
- Le développement du tourisme de savoir faire, le tourisme patrimonial, l'oenotourisme et les activités de pleine nature: intégration du service randonnée

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 390 013 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 396 K€ destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures mais aussi les actions à mener

Les dépenses de personnel s'élèvent à 712 K€ y compris les personnels saisonniers

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 90 K€ . Il n'y a pas de charges financières.

En recettes, les subventions sont estimées à **1076 K€** dont 1 035 K€ de subvention d'équilibre du Budget principal et 40 K€ du Département. Sont aussi inscrites les recettes de la taxe de séjour **120 K€**.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 173 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 508 048 €

DEPENSES

Le programme d'équipement s'élève à 508K€ Voir ci-dessus

RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent notamment 172 K€ d'excédent reporté, 11 K € de FCTVA.

281 K€ sont inscrits en autofinancement.
